# COMMUNE DE GEVINGEY
# JURA

18 mai 2022

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 13 mai 2022.

**Etaient présents** : MM CAUZO Louis — BOIVIN Jean-Claude – GUILLOT Jérôme –RIBEIRO José –LE BRIS Cyril - BOSSU Sylvain – WANCAUWENBERGHE Yoanna – BOIVIN Anthony
**Absents excusés :** TIRTON Anne et BONIN Paul
**Secrétaire de séance** : Anthony BOIVIN
**Pouvoir :** TIRTON Anne donne pouvoir à GUILLOT Jérôme
**Dates de convocation et affichage :** 3 mai 2022

### 1) Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2022

Le Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

### 2) Délibération pour validation du linéaire de voiries communales de compétence ECLA de la commune

Présentation par Monsieur BOIVIN Jean-Claude, 3ème adjoint en charge de la voirie.

Par délibération du 9 décembre 2002, le Conseil Communautaire a approuvé les principes de transfert de la compétence Voirie du 1er janvier 2003, et a précisé que l'année 2003 devrait permettre une évaluation des transferts de charges.
Les modalités relatives à ce transfert ont été décidées par la commission d'évaluation des transferts de charges réunie le 20 novembre 2003, et approuvées par le Conseil Communautaire du 8 décembre 2003.

Ces modalités répondent à un double objectif :
- assurer sur un long terme une juste compensation financière entre la Communauté de Communes et les Communes,
- assurer une équité entre les Communes, quel que soit l'état de la voirie transférée.

Une voie communautaire, au titre de la compétence voirie, est une voirie communale classée, revêtue, desservant à minima une habitation. Ces voies font l'objet d'un inventaire contradictoire approuvé par délibération du Conseil Communautaire qui peut être modifié par la mème procédure.

Aucune autre voie n'est d'intérêt communautaire au titre de la compétence voirie notamment :
- les chemins ruraux non revêtus et les axes ne desservant pas d'habitation,
- les places publiques,
- les parcs de stationnement.
Compte tenu de l'évolution du réseau viaire, il convient régulièrement d'actualiser la carte et

le tableau de classement des voies communautaires.

Le Pôle Travaux Voirie de la Communauté d'Agglomération ECLA a transmis à la Commune de Gevingey, début 2021, les données actualisées qu'il convient de vérifier et en cas d'accord d'accepter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la carte et le tableau de classement des voies communautaires transmis par la Communauté d'Agglomération ECLA.

**Délibération n°2022 -036**

**3) Délibération pour adhésion plateforme mutualisée Intramuros**

La municipalité souhaite développer la communication au sein de la commune.
La commission communication a assisté à 2 visioconférences de présentation de 2 applications de communication :

- Intramuros : 495 € HT (594 € TTC) pour un contrat du 01/06/2022 au 01/06/2025.

Soit 15 €/mois pour une commune de 300 à 500 habitants (3 mois offerts).

Il s'agit d'une application mobile, téléchargeable sur le téléphone portable qui permet aux administrés d'être avertis, en temps réel, de toute situation au sein de la commune.

- Panneau Pocket : pour des tarifs similaires.

La commission communication a retenu Intramuros car l'application mobile est plus complète, plus intuitive et utilisée par plusieurs communes voisines.

Le conseil municipal, après présentation, vote à l'unanimité l'adhésion à la plateforme Intramuros.

**Délibération n°2022 -037**

**4) Délibération pour accroissement temporaire d'activité – contrat de Madame Bertet Laetitia**

Madame Bourgeois Corinne a renouvelé sa demande de mise en disponibilité pour une durée d'un an. Le Maire informe le conseil municipal vouloir proposer un nouveau contrat à Madame Bertet Laetitia, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir un remplacement d'un agent titulaire en disponibilité, d'une durée hebdomadaire de 26,5/35 heures jusqu'au 29 juillet 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition du nouveau contrat de Madame Bertet Laetitia pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

**Délibération n°2022 -038**

**5) Délibération pour « Les Colorieurs » - modification d'intitulé**

Monsieur le Maire explique que la Mairie a reçu début mai 2022 un courrier de la Préfecture du Jura évoquant la non-conformité de la délibération n°2022-023 sur la subvention pour l'événement du

début d'été 2022, en remplacement du « Chahut au Château », que le conseil municipal avait voté en date du 31 mars 2022.

En effet, la Préfecture nous informe que le conseil communautaire d'ECLA, en vertu de la compétence « Soutien des manifestations à caractère événementiel d'envergure communautaire » a décidé, par délibération du 24 mars 2022, d'octroyer une subvention à l'association « Les Colorieurs » à l'occasion de la manifestation « Chahut au Château ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le retrait de la délibération n°2022-023.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal décide d'apporter les modifications suivantes : « Subvention de 1000 € d'aide à l'association « Les Colorieurs ».

**Délibération n°2022 -039**

**6) Délibération pour augmentation des tarifs de livraison du SICOPAL**

Le 7 avril 2022, le SICOPAL a adopté une augmentation de la tarification des livraisons des repas comme suit :

| Tarifs au 1er septembre 2021 | Tarifs au 1er mai 2022 |
|---|---|
| Pour les restaurants scolaires : | |
| 0,50 € TTC | 0,55 € TTC |
| Pour les personnes âgées : | |
| 3,21 € TTC | 3,52 € TTC |

Le Maire propose de répercuter cette hausse des tarifs de livraison sur les tarifs de restauration de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation des tarifs de livraison des repas.

**Délibération n°2022 -040**

**7) Délibération pour refaire les marquages au sol de la commune**

Monsieur BOIVIN Jean-Claude, 3ème adjoint en charge de la voirie informe le conseil municipal que deux devis pour la réfection des marquages au sol ont été faits :

- ViaSystem pour un montant total de 2 974,12 € TTC
- Marquosol pour un montant total de 2 485,19 € TTC

Après étude des devis, les tarifs sont quasiment identiques. Le devis de ViaSystem est plus intéressant puisque les matériaux utilisés pour le marquage au sol des passages piétons seront beaucoup plus résistants dans le temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise ViaSystem et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

**Délibération n°2022 -041**

**8) Délibération pour acter et rémunérer le gardiennage de l'église**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier émanant du Ministère de l'Intérieur relatif au versement d'une indemnité pour le gardiennage de l'église a été adressé en Mairie.

A cette occasion, l'ensemble de l'équipe municipale tient à remercier Madame Bœuf Anne-Marie pour son implication dans l'entretien et le gardiennage de ce monument depuis tant d'années.

Après échanges avec Madame Bœuf Anne-Marie, le Maire précise qu'elle ne souhaite pas bénéficier d'une indemnité et que le fonctionnement actuel avec la Mairie lui convient.

En tenant compte de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser d'indemnité.

**Délibération n°2022 -042**

**9) Délibération pour affecter des numéros d'habitations Chemin de la Percée**

Suite à des problèmes de livraison de courriers lors de l'absence prolongée du facteur, Madame Cretin Roselyne a demandé au Maire son changement d'adresse. Elle désire résider Chemin de la Percée.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la numérotation des 2 habitations situées Chemin de la Percée comme suit :

- Madame Cretin : n°2
- Monsieur Jaillet : n°4

**Délibération n°2022 -043**

Le vote des délibérations étant épuisé, Madame WANCAUWENBERGHE Yoanna, devant s'absenter, quitte la salle à 19h14.

**10) Questions diverses**

**a- Le broyeur sera disponible le 1er juin 2022.**

Pour vous inscrire, merci de remplir le coupon en fin de compte-rendu ou contacter la Mairie aux horaires d'ouverture.

**b- Le Chemin des Saints Arbres sera inaccessible pour rénovation la semaine 22 (soit du 30 mai au 05 juin 2022)**

**c- Cartes avantages jeunes 2022/2023**

Pour des questions d'anticipation de commandes, nous demandons aux personnes qui souhaitent bénéficier de la carte avantages jeunes de bien vouloir se faire connaitre en Mairie avant le vendredi 1er juillet 2022.

Rappel des tarifs : +18 ans = 3 € / -18 ans = 0 €

Merci de bien vouloir renseigner le coupon en fin de compte-rendu et le retourner en Mairie ou contacter directement le secrétariat aux horaires d'ouverture.

**d- Manifestation Foyer Rural/Colorieurs le dimanche 3 juillet 2022**

Le Foyer Rural et les Colorieurs s'associent pour une journée festive le dimanche 3 juillet 2022 « Chahut à la rue » au caveau.

Ils sont à la recherche de bénévoles. Si vous souhaitez consacrer du temps lors de cet événement, vous pouvez contacter le Foyer Rural au 06.51.13.90.05.

Ils sont également à la recherche de lots. Si vous avez des objets dont vous n'avez plus l'utilité, même les plus décalés, ils en feront bon usage. Vous pourrez les déposer en Mairie aux horaires d'ouverture.

La séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire de Séance
Anthony BOIVIN

Monsieur le Maire
Louis CAUZO

MAIRIE DE GEVINGEY 39 (JURA)

## DEMANDE DE BROYAGE – 1er juin 2022

NOM :
Prénom :
Téléphone :

Lieu de broyage :

## PRÉCOMMANDE CARTES AVANTAGES JEUNES 2022/2023

Disponible à compter du 1er septembre 2022 en Mairie

**A retourner pour le 1er juillet 2022**

NOM :
Prénom :
Age :

Téléphone :

Nombre de cartes :